

PLAN DE RELANCE

Pour une gouvernance partagée

La mise en place d'un comité de pilotage et de suivi de la relance dans chaque région doit se révéler comme une instance de dialogue social et redonner toute sa place aux Crefop (Comités régionaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle).



Face à la crise sanitaire, économique et sociale, le modèle de développement territorial appelle des réponses appropriées aux situations locales. Pour accompagner les acteurs économiques, les secteurs professionnels et l'ensemble des citoyens, une convention de partenariat État - Régions était signée le 28 septembre dernier. Afin de renforcer la coordination des actions dans les territoires sur les enjeux d'emploi et de formation, un comité emploi-formation est mis en place pour déployer les dispositifs de France Relance.

L'accord de partenariat définit les principes et les modalités d'action conjointe de l'État et des Régions en faveur :

- ⊕ de la relance des entreprises les plus éprouvées par la crise ;
- ⊕ d'une plus grande résilience des territoires ;
- ⊕ d'une véritable transition écologique et énergétique, pour une économie bas carbone.

Les 4 engagements de l'accord :



Poursuivre leur mobilisation au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences de la crise du Covid ;



S'accorder sur les priorités stratégiques à inscrire dans les Contrats de Plan État -Région (CPER) et les accords de relance pour construire « le monde d'après »



Identifier une approche territorialisée et différenciée de la relance



Convenir de la nécessité de mobiliser davantage de moyens pour construire la relance

Lors du 1^{er} comité emploi formation État-régions, installé le 6 novembre dernier, la mise en œuvre d'actions communes du Plan de relance a été précisée. Elle se traduira notamment par la signature d'avenants aux Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC). Pour rappel, l'État consacre 15,6 milliards d'euros au volet « emploi et compétences » de France Relance. Par ailleurs, dans le cadre du Plan « #1 jeune 1 solution », une enveloppe supplémentaire de 700 millions d'euros abondera les Pactes régionaux pour financer les 100 000 parcours de formations qualifiantes ou pré qualifiantes.

Lors de ce 1^{er} comité et selon « Régions de France », il a été affirmé la nécessité d'une mise en œuvre territorialisée de l'ensemble du volet « emploi-formation » du Plan de relance associant l'ensemble des parties prenantes (partenaires sociaux, service public de l'emploi, etc.) autour d'un co-pilotage État / Régions.



L'avis de l'UNSA

Pour l'UNSA, un co-pilotage avec toutes les parties prenantes et notamment les partenaires sociaux va dans le bon sens. Mais au-delà des déclarations, la traduction de bonnes intentions doit se concrétiser dans les faits. Au lieu de créer une énième instance, il conviendrait de redonner toute latitude aux Crefop. En effet, pour qu'un dialogue social s'installe, les Crefop ont toute légitimité pour co-piloter la gouvernance des politiques emploi/formation. L'urgence à répondre aux problématiques de terrain (secteurs sinistrés, reconversion...) requiert non seulement une approche partagée avec un diagnostic territorial au plus près des bassins d'emploi, mais aussi des réponses construites et coordonnées par tous. Aussi, pour mettre en œuvre les politiques de développement des compétences et d'emploi, les militants de l'UNSA, prendront toute leur place au sein de tous les comités régionaux emploi-formation, que ce soit dans les Crefop ou dans une nouvelle instance.